

ENGAGEMENT NO 2

Référence : Audience du 18 août 2004

Demande : Veuillez confirmer avec le témoin Jean-François Tremblay quelle est l'interprétation à donner à sa déclaration, faite lors de l'audience du 17 août 2004 et telle que reproduite ci-après :

« On peut parler peut-être d'un quinze pour cent (15%), vite de même, là, quinze (15%) à vingt pour cent (20%). »

Réponse : *« Je, Jean-François Tremblay, précise que quinze pour cent (15%) à vingt pour cent (20%) des clients du marché affaires adhérant aux programmes commerciaux, ont également adhéré aux programmes d'efficacité énergétique.»*

Signature du témoin : _____